



Rabat le 08 janvier 2021

Communiqué

L'Opération de Régularisation Spontanée, instituée par l'article 8 de la loi de Finances n°70-19 pour l'année budgétaire 2020, tel qu'il a été modifié par l'article 5 de la loi de finances rectificative n°35-20 a pris fin le 31 décembre 2020.

Au terme de cette période, les déclarations ont porté sur un montant total s'élevant à près de **6 milliards de MAD (5,93 MMDH)**, pour **1.959** déclarations effectuées.

Le montant déclaré se répartit comme suit :

| Nature de l'avoir déclaré | Avoirs liquides | Biens immeubles | Actifs financiers |
|---------------------------|-----------------|-----------------|-------------------|
| Montant déclaré en MDH | 1.261,39 | 1.935,03 | 2.736,51 |
| Part en % | 21% | 33% | 46% |

Les actifs financiers représentent la composante essentielle des avoirs déclarés avec **2,74 MMDH**, soit **46%** du montant total, suivis des biens immeubles avec un montant de **1,93MMDH** ou **33%** du total. Viennent en dernier rang, les avoirs liquides avec une valeur de **1,26 MMDH** représentant **21%** du montant total déclaré.

Le montant des recettes issues de la contribution libératoire, en faveur du Trésor, s'élève à **528,6 millions de MAD**.